
Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Houdan détaillant la fête de l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Houdan détaillant la fête de l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 292-293;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32219_t1_0292_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

publique française une et indivisible et impé-
rissable.

RATEL (not.), CARON (off. mun.), J. VARLET,
LEFEBVRE (not.), COUTENEL (maire).
POITEVIN (not.), VERMEL (off. mun.),
HOUBART (not.), CORBIER (agent nat.),
VINCENT (secrét.), FLAMANT (not.).

13

L'agent national près le district de Librevail
(1) annonce que la vente des biens des émigrés
se fait avantageusement, et qu'un objet estimé
52,726 l. s'est vendu 97,740 l.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Librevail, s.d. Au présid. de la Conv.] (3)

« Citoyen,

Vive la République! Vive la Montagne! Ça-
va. Annonce aux pères de la patrie, tes dignes
collègues, que l'esprit public de ce district est
bon; que le modérantisme, qui n'y a jamais été
dangereux, mais toujours dévoilé et combattu,
contracte l'énergie républicaine; que l'aristo-
cratie y a fait peu de prosélytes; que le brisso-
tisme y a toujours été méconnu; que le fana-
tisme qui a tenté d'y agiter ses brandons, y a
été culbuté dès le moment qu'il a voulu prendre
essor; annonce sur-tout que les biens des émi-
grés, de ces cruels ennemis de la liberté, de ces
complices atroces de la tyrannie, de ces vils
stipendiés de Pitt, et dont les ventes sont à
l'ordre du jour, obtiennent une progression sen-
sible, puisque des objets estimés 52,726 l. s'y sont
vendus, dans le mois de nivôse, 97,740 l. et ont
surpassé leur estimation de 45,476 l.

Dis enfin que les membres de l'administration
de ce district, épurés par le représentant du peu-
ple Legendre, sont tous patriotes, fermes et
prononcés pour la marche de la Révolution, et
que l'agent national, sorti pur du crible de l'épu-
ration, est un franc montagnard, disposé à
mourir à son poste, plutôt que de faire un pas
rétrograde dans sa carrière républicaine, admi-
nistrative et révolutionnaire. S. et F. ».

DURIOT.

14

La municipalité de Houdan adresse à la Con-
vention le procès-verbal de la fête de l'inauguration
des bustes des martyrs de la liberté, et
annonce que dans cette commune il n'existe
d'autre culte que celui de la raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Librevail-sur-Cher, ci-devant St Amand-Mont-
ron.

(2) P.V., XXXII, 74. Bⁱⁿ, 3 vent.; M.U., XXXVII,
60; C. Eg., n° 553. La minute du p.-v. est beaucoup
plus complète (C 294, pl. 978, p. 18) : « Vive la Ré-
publique, vive la Montagne s'écrie l'agent national
près le district de Librevail-sur-Cher, dans sa lettre
à la Convention nationale : Père de la Patrie, dit-il,
ça-va, l'esprit public est bon dans ce district et la
certitude que je peux en donner est prouvée par
la vente avantageuse qui se fait des biens des émi-
grés; un objet estimé 52,726 l. s'est vendu 97,740 l.

L'administration épurée par le représentant du
peuple Le Gendre est composée de bons sans-cu-
lottes. L'agent national est également sorti pur
du creuset.

(3) C 294, pl. 978, p. 18.

(4) P.V., XXXII, 74. Bⁱⁿ, 3 vent. Minute du p.-v.
(C 295, pl. 984, p. 19).

[Houdan, 8 plur. II. Au présid. de la Conv.] (2)

« Citoyen,

Nous t'adressons cy-inclus le procès-verbal
de la fête de l'inauguration des bustes des
martyrs de la liberté qui a été célébrée par nos
concitoyens, le stile n'en est pas recherché, il
est comme notre façon de penser: nous ne
savons que chérir notre patrie, nous n'avons
d'autre culte que la raison: de bons républicains
ne doivent connaître d'autres principes que ceux
des sans culottes ».

DUGUAY, MORINET, FLEUR, DUCUET, BOUVE
(agent nat.).

[Extrait du reg. des délibérations. Houdan, 1^{re}
plur. II]

L'Assemblée formée et réunie à l'effet de rédiger
le procès-verbal des principaux faits qui
ont caractérisé la cérémonie de la décade trente
nivôse dernier, à quoi il a été procédé ainsi
qu'il suit... Le corps municipal, le Conseil gé-
néral de la commune, le comité de surveillance,
la société populaire, 26 députés des communes
du canton, se sont rendus à la maison commune,
ainsi que les cultivateurs et généralement tous
les citoyens avec chacun leurs instrumens et
attributs de leurs arts et métiers, où un déta-
chement de cinquante hommes de la garde
nationale s'est rendu, précédé d'un nouveau
drapeau réunissant des emblèmes républicains.

La marche s'est ouverte par les citoyens d'arts
et métiers, cultivateurs, ensuite les députés des
communes du canton, le détachement de garde
nationale, les bustes de Marat et de Lepelletier
couronnés de lierre et de chesnes, portés par
quatre vieillards, suivant après les déesses de
la raison, de la liberté et de l'égalité, traînées
dans un char de triomphe orné symboliquement
de leurs attributs, lesquelles déesses ont été
choisies et nommées au scrutin par les jeunes
citoyennes de la commune, et ont réuni leurs
suffrages unanimes, savoir la citoyenne Duguay
pour déesse de la Raison, la citoyenne Duguet
pour déesse de la Liberté et la citoyenne Fleury
pour déesse de l'Egalité, suivoient ensuite tous
les corps constitués confondus avec tous les
citoyens de la commune, et se tenant tous par
le bras; le cortège s'est rendu à l'arbre de
Liberté où un mannequin représentant l'homme
qu'on appelloit ci-devant roy, a été livré aux
flâmes, et où tout le reste des titres de féodalité
ont subi le même sort; pendant cette brûlure
une salve d'artillerie s'est fait entendre; on
suivi une simphonie bien organisée et des chan-
sons patriotes entremêlés des cris mille fois
répétés de Vive la République et Mort aux
Tirans.

Après quoi, toujours dans le même ordre, le
cortège s'est rendu au temple de la raison, où
les déesses ont été placées au lieu qu'il leur
avoit été choisi, entre les bustes de Marat et de
Lepelletier, où des lectures, des himnes, des
chants patriotiques, des simphonies mélodieuses
ont précédé un banquet civique, où chacun a
pris sa place, et où il s'est trouvé de quoi vivre,
au-delà du nombre des citoyens qui était si
grand, que le temple quoique très vaste, pouvait
à peine les contenir.

(1) C 295, pl. 984, p. 19, 20.

Après quoi les danses ont suivi au son d'une musique jouant des airs analogues aux circonstances, le tout s'est passé avec un ensemble, une gayté, un raliement incroyable, au point qu'il s'est vu peu de feste aussi complètement rendüe; et à la satisfaction des citoyens qui la composaient, qui se sont séparés après de minuit, emportant avec eux une satisfaction intérieure, des principes républicains et à la hauteur des circonstances, dont du tout il a été fait et rédigé le présent procès-verbal, sauf une seconde rédaction, pour l'assemblée populaire qui sera plus détaillée.

P.c.c. : DEVRESSE (secrét.).

15

La société populaire de Guerbaville, district d'Yvetot, réclame des secours pour le citoyen Duval, qui a exposé sa vie pour sauver deux femmes qui se noyent (1). Le froid que ce citoyen a enduré dans cette circonstance lui a occasionné une maladie longue et coûteuse à la suite de laquelle il est estropié pour toute sa vie (2).

Insertion au bulletin, renvoi au comité des secours.

16

Les sans-culottes de la commune de Gasprée, département de l'Orne, annoncent qu'ils ont envoyé au district tous les ornemens qui servoient au culte, qu'ils ont consacré leur église à la raison. Ils sollicitent un emploi pour leur ci-devant curé.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des dépêches (3).

17

La société populaire, la municipalité, l'agent national et le comité de surveillance de la commune d'Ecry-le-Franc (4), district de Rethel, annoncent qu'ils ont déposé au district 32 marcs d'argenterie, et tous les cuivre, fer et plomb de leur église, qu'ils ont dédiée à la raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Ecry-le-Franc, 15 pluvi. II*] (6)

« Citoyens représentants du peuple français, Nous vous faisons part de l'abdication du citoyen Louis Dominé notre ci-devant curé, qu'il a faite au district le 11 pluviôse et qu'il vient de nous notifier; nous y avons tous applaudi et adhéré; nous sommes disposés tous avec lui, à ne nous plus attacher dorénavant, comme il nous l'a manifesté lui-même, qu'à remplir, fraternellement, les devoirs prescrits par notre admirable constitution républicaine, et à partager ensemble

(1) P.V., XXXII, 74. *J. Sablier*, n° 1155; *J. Fr.*, 3 vent.

(2) Bⁱⁿ, 3 vent.

(3) P.V., XXXII, 74. Bⁱⁿ, 3 vent.

(4) Ci-dev^t Asfeld.

(5) P.V., XXXII, 75. Bⁱⁿ, 3 vent.

(6) C 293, pl. 961, p. 9.

la jouissance des droits précieux de l'homme et du citoyen déclarés et garantis par l'acte constitutionnel. Nous sommes convenus que notre ci-devant église sera convertie en un temple de la raison, qu'inscription en sera mise au frontispice, devant lequel nous allons planter l'arbre de l'égalité et celui de la fraternité, tous deux vifs; et que chaque décadi, conformément à l'article 10 de la Loi sur le gouvernement révolutionnaire, les lois seront lues dans le temple de la raison, et la morale républicaine y sera enseignée, sous la présidence d'un officier municipal, à 10 heures du matin; et que les citoyens et citoyennes que l'on remarquerait ne pas se trouver à cette lecture des lois et enseignements républicains, trois fois de suite, sans empêchement légitime, seront notés d'indifférence pour la Constitution républicaine; et que la Société populaire tiendra sa séance les décadi à 2 heures après-midi, à la fin de laquelle, il sera chanté des hymnes patriotiques, par un chœur de jeunes républicains, répétés par toute la Société. Nous avons envoyé au district près de 32 marcs d'argenterie, tous les cuivres, fers et plombs de notre ci-devant église; nous sommes tout prêts à remettre tout ce qui nous reste, qui est d'assez forte valeur, en ornemens et linges; il en a été fait l'inventaire, dont expédition est envoyée au préposé de la régie nationale. S. et F.»

FORT (*présid. de la comm.*), FRANÇOIS
C. LIQUOT (*agent nat.*), SAIVÉ (*off. mun.*),
J. B. CONIRE,

CLIQOT SOHIER j^{nc} (*membre du C. révol.*),
BAILLET (*off. mun.*), J. B. ROHART (*membre du
C. révol.*), ESTIER (*présid. de la Sté popul.*),
COCHON, VLIRIUS, André SAGAUT (*présid. du C.
révol.*), CROBILLIARD, CUNY, N. HOURDAIRE,
GUISTEL, MODAINE, L. COMINÉ (*secrét.*).

18

La société populaire d'Egalité-sur-Marne annonce à la Convention qu'elle a élevé un temple à la raison; qu'elle a inauguré les bustes de Lepeletier et de Marat, et a juré de rester fidèles à leurs principes, et de n'accepter de paix que celle qui seroit garantie par la destruction de tous les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Egalité-sur-Marne, 14 pluvi. II. A la Conv.*] (2)

« Roux a paru à Egalité, sa présence a été l'un de vos plus grands bienfaits, dans cette commune où s'est perpétuée la sensibilité du bon La Fontaine.

Tous les citoyens sont frères et Roux y sera désormais chéri comme membre de la famille. Il a conservé au peuple des fonctionnaires, environnés dans tous les temps de sa confiance; parce qu'ils ont dans tous les temps servi la liberté.

Nous devons à l'humanité de ce républicain, des prisons saines, nous devons, dès ce moment, à son civisme, un temple de la Raison.

Lors de l'inauguration des bustes de Marat et

(1) P.V., XXXII, 75. Bⁱⁿ, 3 vent. Minute du p.-v. plus étendue (C 295, pl. 984, p. 21).

(2) C 295, pl. 984, p. 21.